

Achat d'instruments
de musique

pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique
pour l'achat d'instruments de musique

Afin de faciliter la création d'une clique communale pour laquelle un recrutement est en cours, le Conseil vote un crédit de 350^{fr} trois cent cinquante francs pour achat d'instruments de musique (Clairons, 4 trompettes, 4 clairons, 2 cors droit). Dit que cette somme sera prélevée au budget supplémentaire 1965, article 214.